

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 V. 194 Vœu relatif au bizutage en milieu étudiant.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que malgré la loi condamnant pénalement le bizutage, cette pratique reste largement répandue, donnant lieu à des rituels d'intégration intolérables ;

Considérant qu'une nouvelle fois, suite à l'agression sexuelle d'un étudiant en médecine de l'Université de Lille 2 en septembre dernier, une organisation étudiante alerte les pouvoirs publics sur la persistance de ces pratiques et la nécessité de les faire cesser ;

Considérant que les étudiants parisiens sont concernés par ce phénomène, au même titre que les autres étudiants, comme l'a rappelé le drame survenu en 2011 quand un étudiant de l'Université Paris Dauphine a été scarifié ;

Sur la proposition de M. Ian Brossat, du groupe Communiste et élu du Parti de gauche,

Emet le vœu que :

- à titre préventif, la Ville de Paris adresse un rappel des peines encourues en qualité d'organisateur de soirée aux Bureaux des élèves des établissements du supérieur dont elle a la responsabilité ;
- la Ville de Paris s'associe à la demande d'une campagne nationale de sensibilisation sur le bizutage auprès de Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.